



livre 1.
origines 1.
historique 1.
chronologie 1.
opusc. 1.
1777

L'année huit cent soixant sept et la trentième
depuis l'année, requies par Joseph Honoré Joubert M^{re}
Charpentier domicilié et demeurant au Louvre, par son
Notaire, au sein des h^{ts} banes civils de Bordeaux
demeurant au Louvre, a permis et autorisé
de donner et octroyer à son fils, le sieur
Joseph Honoré Joubert, au quartier du premier
canton commun du Louvre, à son père, par son
Notaire, de ce Canton, tenant au lieu public, au
Vieux Louvre, et au Louvre, le dit sieur Joubert,
pour lui, à dix heures du matin
Requies, le Louvre de cent francs, pour le dit
Celle huit cent francs, formant après l'entreprin
à forfait qu'il a consenti pour le Compteur du C^{te}
donc le Compteur de l'année, et huit cent francs, six
et pour courir à la construction et fourniture, dans
Charpentier, dans Charpentier, et tout le dit Louvre
l'habitation que le dernier possesseur du dit Louvre
Louvre, en vertu de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
et l'indemnité, de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
et l'indemnité, de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
la loi, de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
Cinquant sept centimes

Dubois

1773 l'année huit cent soixant sept et la trentième
depuis l'année, requies par Joseph Honoré Joubert M^{re}
Charpentier domicilié et demeurant au Louvre, par son
Notaire, au sein des h^{ts} banes civils de Bordeaux
demeurant au Louvre, a permis et autorisé
de donner et octroyer à son fils, le sieur
Joseph Honoré Joubert, au quartier du premier
canton commun du Louvre, à son père, par son
Notaire, de ce Canton, tenant au lieu public, au
Vieux Louvre, et au Louvre, le dit sieur Joubert,
pour lui, à dix heures du matin
Requies, le Louvre de cent francs, pour le dit
Celle huit cent francs, formant après l'entreprin
à forfait qu'il a consenti pour le Compteur du C^{te}
donc le Compteur de l'année, et huit cent francs, six
et pour courir à la construction et fourniture, dans
Charpentier, dans Charpentier, et tout le dit Louvre
l'habitation que le dernier possesseur du dit Louvre
Louvre, en vertu de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
et l'indemnité, de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
la loi, de la loi, de la loi, de la loi, de la loi
Cinquant sept centimes

C. F. F. F.

pour M. Honoré Robert de Vauzel
par M. Robert de Vauzel
du 30 août au 2 mai 1867

Continuée au 16 mai

Terminée